



## FSU ET CGT REVENDIQUENT POUR LES ADJOINTS ADMINISTRATIFS

**Une revalorisation salariale** avec rattrapage des pertes de pouvoir d'achat des dernières années et revalorisation de la valeur du point fonction publique (6% de perte de pouvoir d'achat depuis 2010)

**L'Intégration des primes et indemnités dans le salaire**, avec suppression des inégalités entre fonctions et secteurs (AC, SD, enseignement et établissement public) et avec alignement sur le niveau des corps techniques.

**Une refonte complète de la grille indiciaire**, avec relèvement du début de la grille à 1,2 fois le SMIC et augmentation de l'indice terminal du corps égal à l'indice terminal du grade de base des SA. **On en est encore loin**, la revalorisation de grilles indiciaires prévue dans le cadre du PPCR (parcours professionnel, carrière, rémunération) ne répond toujours pas à notre attente.

**Un corps ne comportant plus que 2 grades (au lieu de 4 actuellement) pour limiter les blocages dans la carrière**, chaque adjoint administratif doit atteindre au minimum l'indice terminal du corps avant son départ en retraite. Si le PPCR prévoit la fusion des grades d'adjoints de 1<sup>ère</sup> classe et d'adjoints principaux de 2<sup>ème</sup> classe, le grade d'adjoints de 2<sup>ème</sup> classe est maintenu. Pour la FSU et la CGT, ce grade aurait du être supprimé avec création d'échelons sas dans le nouveau premier grade permettant les recrutements sans concours dans ce corps.

## ET DANS L'ATTENTE, AU MAAF, CGT et FSU REVENDIQUENT

### Un plan d'augmentation massive du nombre d'avancements

Avancement de tous les adjoints de 2<sup>ème</sup> classe dans le grade de 1<sup>ère</sup> classe (on est actuellement à 40%)

Et avancement de 40% des promouvables des autres grades dans le grade supérieur (on est actuellement à 24% pour les passages en AAP2 et à 25% pour les passages en AAP1)

**Un plan de requalification pour les promotions de C en B** qui permette réellement de répondre au constat fait, à savoir : deux tiers des adjoints administratifs occupent des postes de catégorie B. Et, un oral unique pour l'examen professionnel sur la base de la reconnaissance des acquis de l'expérience.

### L'alignement des montants de prime des administratifs sur celui des techniques

**Des recrutements et des créations d'emplois**, sans exclure les publics les plus fragiles, pour répondre aux besoins du service public, pour remplacer les départs en retraite, pour améliorer les conditions de travail et pour titulariser les agents non-titulaires et en finir avec la précarité.

**L'arrêt des remises en cause des missions de service public**, l'arrêt de la MAP, l'arrêt des restructurations de service et des redéploiements de personnels, l'arrêt des chantiers de « mutualisations », le maintien d'effectifs suffisants dans les missions dites « supports » (gestion des personnels, logistique, informatique, comptabilité, juridique...).